

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 27 (1990)
Heft: 991

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Domestic Public

DP

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand

19 avril 1990

Vingt-septième année

991

Sortir du cahin-chaos

Armée, police, diplomatie. Tâches primaires de l'Etat protecteur, disent les manuels de droit constitutionnel. Or toutes trois, en l'espace de quelques années, sont soumises à la critique d'initiatives populaires. Suisse sans armée, on a déjà connu. Suisse sans police politique (préventive), c'est annoncé. Suisse devant négocier son adhésion à la CE, c'est concocté par des périodiques en mal de publicité. Même si les initiateurs viennent de milieux divers, encore qu'il y ait des recoulements, même si l'aboutissement, puis le succès devant peuple et cantons n'est pas garanti ou n'a pas eu lieu, la convergence est révélatrice d'une crise de confiance.

La perte de crédibilité du Conseil fédéral est observée, autre symptôme du même mal, par tous les observateurs. La crise Kopp a été mal gérée et mal surmontée. L'affaire des fiches s'effiloche. Or ce ne sont pas des individualités qui sont mises en cause, ce qu'on a connu en d'autres temps, mais l'autorité même du collège.

La Suisse sort mal de la guerre froide. Elle révèle ses faiblesses au moment où elle s'engage dans une négociation historique. Alors que l'Europe bouge, elle découvre ses rhumatismes.

La remise en forme ne dépend pas d'une nouvelle composition politique, d'une coalition que symbolisa par exemple l'entrée d'un socialiste au Conseil fédéral lors de la dernière guerre mondiale. La coalition, nous connaissons, dans sa forme réputée magique.

Mais quoi, derrière cette façade?

La particularité suisse est de compenser la surreprésentativité du Conseil fédéral, sa stabilité à l'abri de tous les échecs, par des contre-pouvoirs indépendants et centrifuges.

Les conseillers fédéraux ne tiennent pas les groupes de leur parti comme on tient une majorité parlementaire. Le parlement désavoue souvent l'exécutif et, parfois, se donnant le plaisir du référendum, le peuple renvoie un projet au Conseil fédéral et au Parlement pour nouvelle étude.

Si l'administration s'est renforcée, l'exécutif, c'est-à-dire le pouvoir politique, contrairement à la tendance

observée dans la majorité des autres pays, s'est affaibli.

La formule magique cache aussi des rapports de force de majorité à minorité. Le centre-droit se considère comme maître du jeu; il truste les hauts postes administratifs (le Conseil fédéral en les politisant les renforce à son détriment même); il se réserve les postes-clés de l'économie; il agrée les socialistes dont le teint lui convient. Réciproquement le parti socialiste prétend retrouver toute sa liberté oppositionnelle: au niveau du Parlement, comme les autres; au niveau du parti par les mots d'ordre de congrès ou de comité central, qui sont ses défouloirs.

Le trompe-l'œil de la formule magique ne laisse plus apparaître des choix gouvernementaux clairs, de ceux qui engagent.

Les remèdes ont été explorés et discutés depuis longtemps.

La rupture de la formule triangulaire au profit d'une formule binaire, majorité-opposition, aurait certes le mérite de détramerper l'œil, mais elle n'est pas d'actualité au moment où le pays doit affronter des échéances lourdes.

Quant au contrat de législature, il est devenu un inventaire de projets rédigé, avant même la réélection du Conseil fédéral, par l'administration.

Ce qui serait en revanche souhaitable, c'est un contrat politique clair, limité. Il impliquerait deux clauses essentielles. Du côté droit on doit admettre que la cohésion nationale exige un renforcement de la solidarité. Une révision sérieuse des conditions de l'assurance-maladie peut être l'objet de ce consensus. Du côté gauche on ne doit pas laisser déraper la recherche des correctifs à la manière inexcusable dont ont été gérées les tâches fondamentales de protection de l'Etat. Il appartient au parlement d'abord de proposer des lois et les instruments de leur contrôle. D'un commun accord enfin il faut dire «non» à toute initiative voulant imposer une diplomatie sommaire.

Les citoyens attendent quelques actes politiques de cette nature qui prouvent qu'il y a une boussole à bord.

AG